Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_086-DE

Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_086

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (44) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (1) :
MARTIN Dominique

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Madame la Présidente rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient également à ce même organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En effet, la nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Comme pour les autres postes de la collectivité, les postes créés sont ouvert aux agents contractuels en l'absence d'une candidature d'agent titulaire.

Il est proposé à l'assemblée les évolutions suivantes :

Filière administrative :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial suite au départ en retraite non remplacé d'un agent titulaire au service ressources humaines (1 ETP)
- Création d'un poste d'attaché territorial au sein du service équipements sportifs pour permettre la nomination d'un agent suite à une promotion interne (1ETP)
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe pour permettre la nomination d'un agent pour avancement de grade au service collecte des déchets (1 ETP)
- Transformation du poste de chargée des assemblées en poste de responsable du service administration générale sur le grade de rédacteur territorial (1 ETP)
- Création d'un poste de rédacteur territorial au sein du pôle achats et budget pour permettre la nomination d'un agent suite à une réussite à concours (1ETP)
- Création d'un poste de rédacteur territorial au sein du service administration générale afin de renforcer les équipes (1 ETP)

Filière technique :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_086-DE

- Création de deux postes de technicien principal de 2ème classe au service voirie et au service ressources humaines pour permettre des nominations d'agents pour avancement de grades (2 ETP)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour permettre un avancement de grade au service collecte des déchets (1 ETP)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe suite au départ en retraite d'un agent titulaire (1 ETP)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet pour permettre un avancement de grade au service équipements aquatiques (0,69 ETP)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour permettre un avancement de grade au service petite enfance (0,71 ETP)

Filière sociale :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur pour permettre un avancement de grade au service petite enfance (1 ETP)

Filière Animation :

- Création d'un poste d'animateur au service jeunesse pour permettre la nomination d'un agent suite à une promotion interne (1 ETP)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour permettre un avancement de grade au service jeunesse (1 ETP)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet pour permettre un avancement de grade au service jeunesse (0,41 ETP)

Lors de sa séance du 10 septembre 2026, le CST a émit un avis favorable.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA MODIFICATION du tableau des effectifs conformément au corps de la présente délibération
- L'AUTORISATION donnée à madame la Présidente ou à tout élu(e) délégué(e) de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

